



# BILLETS À COUPONS CONDITIONNELS DE 9,48 \$ REMBOURSABLES PAR ANTICIPATION ET LIÉS À ALPHABET INC., SÉRIE 2 (\$ CA) DE LA BNE

Billets avec capital à risque – Échéant le 9 avril 2031

Le 20 mars 2026

Le prospectus préalable de base simplifié de La Banque de Nouvelle-Écosse daté du 12 mars 2026 et le supplément de fixation du prix n° 6515 (le « supplément de fixation du prix ») connexe daté du 20 mars 2026 (collectivement, le « prospectus ») ont été déposés auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada. Un exemplaire du prospectus, et de ses modifications ou suppléments qui ont été déposés, doit être transmis avec le présent document. Le prospectus et ses modifications ou suppléments contiennent de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus et ses modifications ou suppléments pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision de placement. On peut obtenir un exemplaire du prospectus préalable de base simplifié et du supplément de fixation du prix au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca). À moins que le contexte ne s'y oppose, les définitions données dans le prospectus s'appliquent aux présentes.

Liés à Alphabet Inc.

Coupons conditionnels d'un maximum de 9,48 \$ par année, payables mensuellement

Remboursement par anticipation automatique trimestriel égal à 105,00 % du cours initial de l'action à compter du 9 avril 2027

Protection conditionnelle du capital de 25,00 % à l'échéance

## PRINCIPALES CONDITIONS

### Émetteur

La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque »)

### Action de référence\* et société de référence

Les actions ordinaires de catégorie A (individuellement, l'« action de référence » et collectivement, les « actions de référence ») d'Alphabet Inc. (la « société de référence »), un émetteur inscrit à la cote du Nasdaq Global Select Market (la « Bourse »).

### Coupons mensuels

À chaque date de paiement, les porteurs inscrits pourraient recevoir un coupon, qui sera établi comme suit :

Si le cours de clôture de l'action à la date d'évaluation du coupon en cause est supérieur ou égal au cours barrière, le coupon sera de :

**0,79 \$ par billet.**

Si le cours de clôture de l'action est inférieur au cours barrière à la date d'évaluation du coupon en cause :

**aucun coupon ne sera versé.**

Les coupons totaux pendant la durée des billets ne peuvent être supérieurs à 47,40 \$ par billet. Si la Banque rembourse automatiquement les billets par anticipation, les porteurs recevront à la fois le capital et le coupon à l'égard de la date de constatation applicable.

### Remboursement par anticipation automatique

Les billets seront automatiquement remboursés par anticipation par la Banque si le cours de clôture de l'action à une date de constatation est supérieur ou égal au cours de remboursement par anticipation automatique (soit 105,00 % du cours initial de l'action). Les billets sont remboursables par anticipation trimestriellement comme il est indiqué dans le supplément de fixation du prix et ils ne peuvent pas être automatiquement remboursés par anticipation avant le 9 avril 2027. Si le cours de clôture de l'action à une date de constatation n'est pas supérieur ou égal au cours de remboursement par anticipation automatique, les billets ne seront pas automatiquement remboursés par anticipation par la Banque.

### Protection conditionnelle du capital

Protection conditionnelle du capital de 25,00 %. Les billets offrent une protection conditionnelle du capital à l'échéance si le cours final de l'action à la date d'évaluation finale est supérieur ou égal au cours barrière (soit 75,00 % du cours initial de l'action). Si le cours final de l'action à la date d'évaluation finale est inférieur au cours barrière, le porteur de billets sera entièrement exposé au rendement négatif lié au cours de l'action de référence, de sorte qu'il pourrait perdre la quasi-totalité de son placement (sous réserve d'un remboursement de capital d'au moins 1,00 \$ par billet).

\* Le rendement du cours illustre l'appréciation ou la dépréciation de l'action de référence. Le taux de rendement annuel des dividendes sur l'action de référence en date du 27 février 2026 était de 0,27 %, ce qui représente un taux de rendement total des dividendes, composé annuellement, d'environ 1,36 % sur la durée des billets dans l'hypothèse où les dividendes versés sur l'action de référence demeurent constants.

Fundserv	Offerts jusqu'au	Date d'émission	Durée jusqu'à l'échéance
SSP7581	2 avril 2026	9 avril 2026	5 ans (s'ils ne sont pas remboursés par anticipation)

## INFORMATION

[www.billetsscotia.com](http://www.billetsscotia.com)

Ventes et marketing : 1 866 416-7891  
Service à la clientèle de Fundserv (pour les conseillers) : 1 833 594-3143

L'information ci-dessus doit être lue en parallèle avec le prospectus.

## AUTRES CONDITIONS IMPORTANTES

### Capital

100,00 \$ par billet

### Souscription minimale

1 000 \$ (10 billets)

### CUSIP

06420ZJG7

### Code Fundserv

SSP7581

### Action de référence et société de référence

Le rendement des billets éventuellement produit par les coupons et le remboursement du capital à l'échéance dépendront de l'évolution du cours des actions ordinaires de catégorie A (individuellement, l'« action de référence » et collectivement, les « actions de référence ») d'Alphabet Inc. (la « société de référence »). La société de référence est une société de portefeuille qui compte Google parmi ses titres. Alphabet Inc. englobe deux secteurs d'activités de Google, soit Google Services et Google Cloud, ainsi que toutes les entreprises non liées à Google, collectivement appelées « Other Bets ». Cette société de référence a centralisé la recherche et le développement liés à l'IA pour soutenir son portefeuille d'activités. Le modèle d'IA d'Alphabet Inc., Gemini, peut généraliser et comprendre l'information, fonctionner avec différents types de renseignements, notamment le texte, le code, l'audio, l'image et la vidéo, et les combiner. Gemini alimente les fonctions d'IA des produits et services de la société de référence, y compris Android, Chrome, Gmail, Maps, Play Store, Search et YouTube. Les services de Google comprennent des produits et des plateformes comme des publicités, Android, Chrome, des appareils, Gmail, Google Drive, Google Maps, Google Photos, Google Play, Search et YouTube. Google Cloud comprend des produits comme Google Cloud Platform et Google Workspace, que les clients utilisent de multiples façons, notamment l'infrastructure optimisée en IA, la plateforme des développeurs, la cybersécurité et les applications de données et d'analyse. Le secteur d'activité « Other Bets » d'Alphabet Inc. comprend un portefeuille d'entreprises à divers stades de développement œuvrant dans une grande variété de secteurs, notamment les transports et les technologies de la santé. L'action de référence est inscrite à la cote du Nasdaq Global Select Market (la « Bourse ») sous le symbole GOOGL. L'action de référence est assujettie aux rajustements pouvant être apportés s'il se produit des circonstances particulières, y compris un événement donnant lieu à une fusion, une offre publique d'achat, un événement donnant lieu à une substitution ou un événement extraordinaire. Voir « Circonstances particulières » dans le supplément de fixation du prix.

Les billets ne représentent pas un placement direct ou indirect dans l'action de référence ou la société de référence. Les porteurs de billets n'auront aucun des droits conférés par l'action de référence, notamment les droits de vote ou le droit de recevoir les dividendes, distributions ou autres sommes ou revenus cumulés ou versés sur celle-ci. Le rendement du cours illustre l'appréciation ou la dépréciation de l'action de référence. Le taux de rendement annuel des dividendes sur l'action de référence en date du 27 février 2026 était de 0,27 %, ce qui représente un taux de rendement total des dividendes, composé annuellement, d'environ 1,36 % sur la durée d'environ cinq ans des billets dans l'hypothèse où les dividendes versés sur l'action de référence demeurent constants. Rien n'oblige la Banque à détenir des droits sur l'action de référence ou la société de référence.

### Date d'évaluation initiale

Le 9 avril 2026 (la « date d'évaluation initiale »), ou le jour de bourse suivant si ce jour n'est pas un jour de bourse, sauf en cas de circonstances particulières (voir « Circonstances particulières » dans le supplément de fixation du prix).

### Date d'évaluation finale

Le 3 avril 2031 (la « date d'évaluation finale »), ou le jour de bourse précédent si ce jour n'est pas un jour de bourse, sauf en cas de remboursement anticipé automatique des billets et de circonstances particulières (voir « Circonstances particulières » dans le supplément de fixation du prix).

### Dates d'évaluation, dates de paiement et dates de remboursement par anticipation

Les dates d'évaluation du coupon, dates de constatation, dates de paiement et dates de remboursement par anticipation propres aux billets sont celles indiquées dans le supplément de fixation du prix (voir « Dates d'évaluation, dates de paiement et dates de remboursement par anticipation » dans le supplément de fixation du prix), sauf en cas de circonstances particulières (voir « Circonstances particulières » dans le supplément de fixation du prix) et en cas de remboursement anticipé automatique des billets par la Banque. Si la Banque les rembourse automatiquement par anticipation à une date de remboursement par anticipation avant la date d'échéance, les billets seront annulés, toutes les sommes dues seront payées aux porteurs à la date de paiement applicable et les porteurs n'auront droit à aucun autre paiement au titre des billets.

### Remboursement à l'échéance

Les porteurs inscrits auront droit à une somme payable par billet si les billets sont automatiquement remboursés par anticipation par la Banque ou à l'échéance, selon le cas (dans chaque cas, le « remboursement à l'échéance »), calculée par l'agent des calculs selon l'une des formules suivantes :

Si le cours de clôture de l'action à une date de constatation est supérieur ou égal au cours de remboursement par anticipation automatique, le remboursement à l'échéance sera égal à ce qui suit :

#### capital

Si le cours final de l'action à la date d'évaluation finale est supérieur ou égal au cours barrière, le remboursement à l'échéance sera égal à ce qui suit :

#### capital

Si le cours final de l'action à la date d'évaluation finale est inférieur au cours barrière, le remboursement à l'échéance sera égal à ce qui suit :

#### capital + (capital × rendement du cours)

Le remboursement à l'échéance sera considérablement inférieur au capital investi par l'investisseur si le cours final de l'action à la date d'évaluation finale est inférieur au cours barrière. Le remboursement à l'échéance sera d'au moins 1,00 \$ par billet. **Le rendement des billets ne reflétera pas le rendement total qu'un investisseur recevrait s'il était propriétaire de l'action de référence.**

### Cours de remboursement par anticipation automatique

105,00 % du cours initial de l'action

---

**Cours barrière**

75,00 % du cours initial de l'action

**Rendement du cours**

À l'égard de l'action de référence un jour donné, pourcentage (qui peut être nul, positif ou négatif) calculé par l'agent des calculs selon la formule suivante :

$$\frac{(\text{cours de clôture de l'action} - \text{cours initial de l'action})}{\text{cours initial de l'action}}$$

**Cours de clôture de l'action**

Le cours ou la valeur de clôture officiel de l'action de référence un jour donné, calculé et annoncé par la Bourse un jour de bourse.

**Cours initial de l'action**

Le cours de clôture de l'action à la date d'évaluation initiale.

**Cours final de l'action**

Le cours de clôture de l'action à une date de constatation ou à la date d'évaluation finale, selon le cas.

**Monnaie**

Les billets sont libellés en dollars canadiens et les sommes dues aux termes des billets seront payables en dollars canadiens. Aucune conversion de devise ne sera appliquée lors du calcul des sommes dues aux termes des billets. Sauf indication contraire, dans le présent document, toutes les sommes d'argent sont exprimées en dollars canadiens.

**Inscription à la cote et marché secondaire**

Les billets ne seront pas inscrits à la cote d'une bourse ou d'un marché. Scotia Capitaux Inc. fera de son mieux dans une conjoncture de marché normale afin de tenir un marché secondaire quotidien pour la vente des billets, mais elle se réserve le droit de cesser de le faire à l'avenir, à son entière discrétion, sans en donner préavis aux porteurs.

**Frais de négociation anticipée**

Délai de vente	Frais de négociation anticipée (% du capital)
0 à 90 jours après la date d'émission	3,50 %
91 à 180 jours après la date d'émission	1,50 %
Par la suite	Néant

**Admissibilité aux fins de placement**

Admissibles aux REER, FERR, REEE, REEI, RPDB, CELI et CELIAPP.

**Frais**

Une commission de vente de 3,00 \$ par billet vendu (soit 3,00 % du capital) sera payable aux courtiers, qui la verseront à des représentants, notamment ceux dont ils auront retenu les services et dont les clients achètent des billets. À la clôture, la Banque versera directement à Marchés mondiaux CIBC inc., en qualité de placeur pour compte indépendant, une rémunération d'au plus 0,15 \$ par billet vendu (soit au plus 0,15 % du capital). Le paiement de ces frais ne réduira pas le montant à la base du calcul du remboursement à l'échéance payable au titre des billets.

## EXEMPLES HYPOTHÉTIQUES

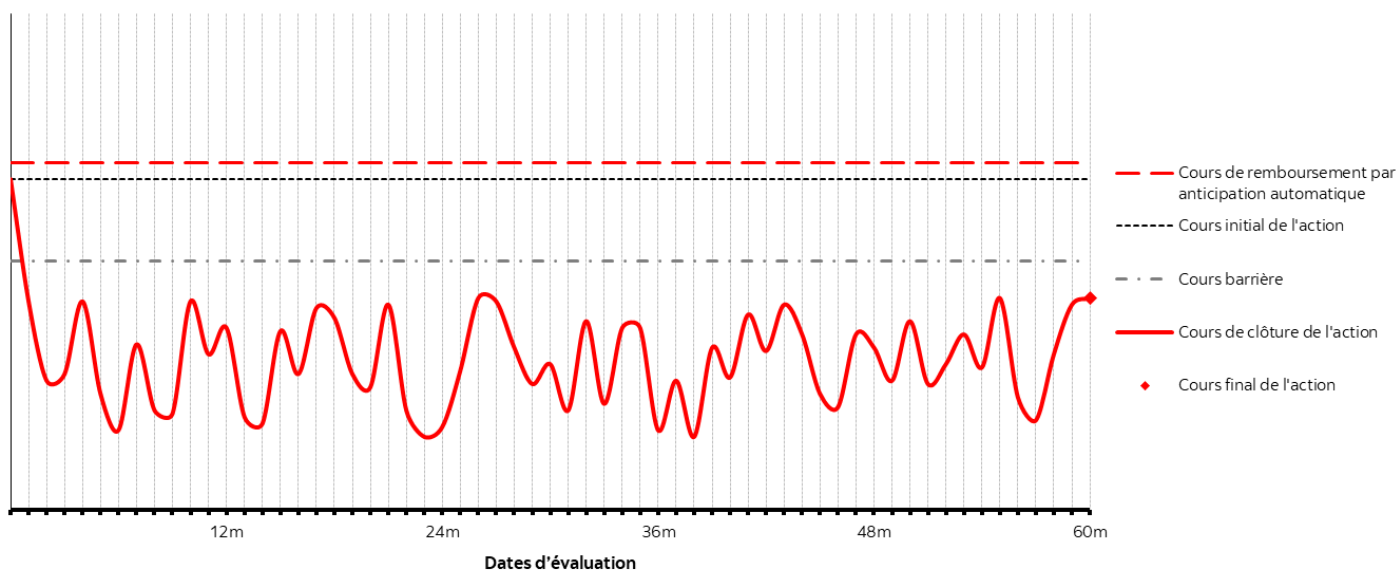
Les exemples hypothétiques suivants indiquent la manière dont les coupons et le remboursement à l'échéance seraient calculés et établis en fonction de certaines hypothèses qui sont présentées ci-après. **Les exemples n'ont qu'une valeur d'illustration et ne doivent pas être considérés comme une estimation ou une prévision du rendement de l'action de référence de la société de référence ni du rendement que les billets pourraient produire.** Le rendement des billets sera calculé en fonction de l'évolution du cours de l'action de référence. Certaines sommes d'argent sont arrondies au cent près et le symbole « \$ » désigne la monnaie pertinente pour les montants en dollars et les cours hypothétiques précis, compte tenu du contexte.

### Valeurs hypothétiques pour les calculs :

Cours initial de l'action* :	100,00 \$
Cours barrière :	75,00 % du cours initial de l'action = 75,00 % × 100,00 \$ = 75,00 \$
Cours de remboursement par anticipation automatique :	105,00 % du cours initial de l'action = 105,00 % × 100,00 \$ = 105,00 \$
Coupon :	0,79 \$

\* Le cours initial de l'action de 100,00 \$ est un cours hypothétique choisi à des fins d'illustration seulement. Il ne représente ni le véritable cours initial de l'action ni une estimation ou une prévision de celui-ci. Le véritable cours initial de l'action est égal au cours de clôture de l'action à la date d'évaluation initiale.

**Exemple n° 1 – Les billets ne sont pas automatiquement remboursés par anticipation puisque le cours de clôture de l'action à chaque date de constatation est inférieur au cours de remboursement par anticipation automatique. Le cours final de l'action à la date d'évaluation finale est inférieur au cours barrière.**



Comme le cours final de l'action (45,00 \$) à la date d'évaluation finale est inférieur au cours barrière, le remboursement à l'échéance est calculé comme suit :

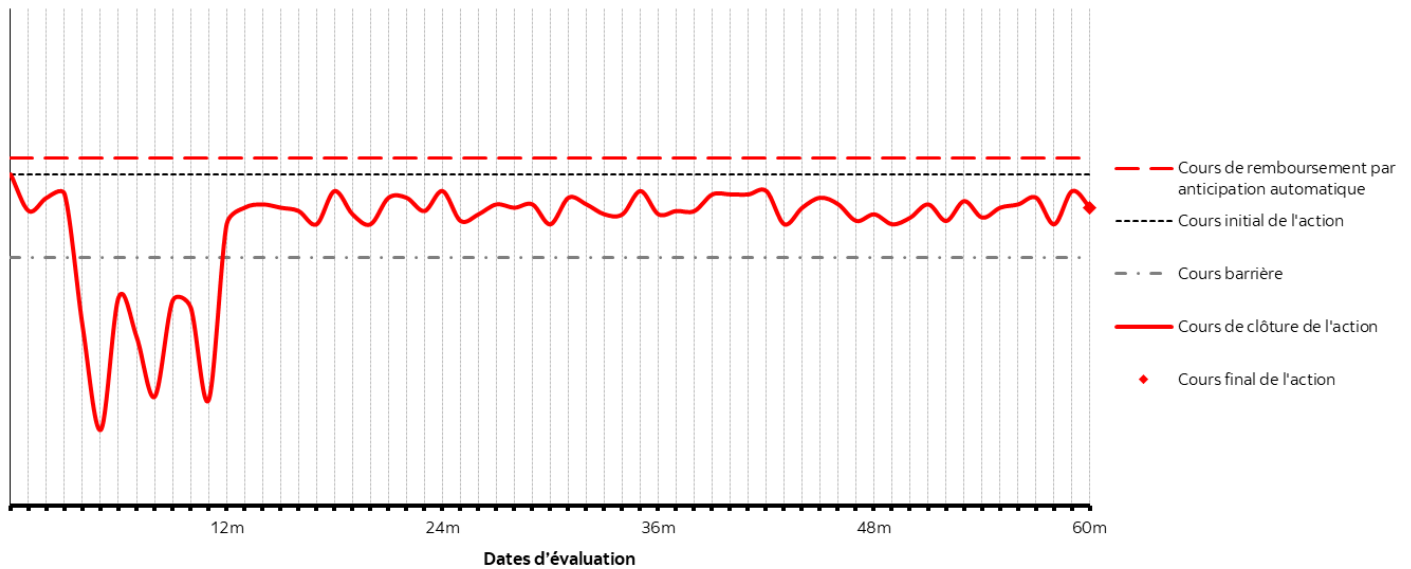
### capital + (capital × rendement du cours)

$$100,00 \$ + (100,00 \$ \times -55,00 \%) = 45,00 \$ \text{ par billet}$$

Dans cet exemple, étant donné que le cours de clôture de l'action est inférieur au cours barrière à toutes les dates d'évaluation du coupon, l'investisseur ne reçoit aucun coupon.

L'investisseur reçoit un remboursement à l'échéance de 45,00 \$ par billet à la date d'échéance, soit l'équivalent d'un rendement annuel composé d'environ -14,76 % par billet.

**Exemple n° 2 – Les billets ne sont pas automatiquement remboursés par anticipation puisque le cours de clôture de l'action à chaque date de constatation est inférieur au cours de remboursement par anticipation automatique. Le cours final de l'action à la date d'évaluation finale est supérieur ou égal au cours barrière.**



Comme le cours final de l'action (90,00 \$) à la date d'évaluation finale est supérieur au cours barrière, le remboursement à l'échéance est calculé comme suit :

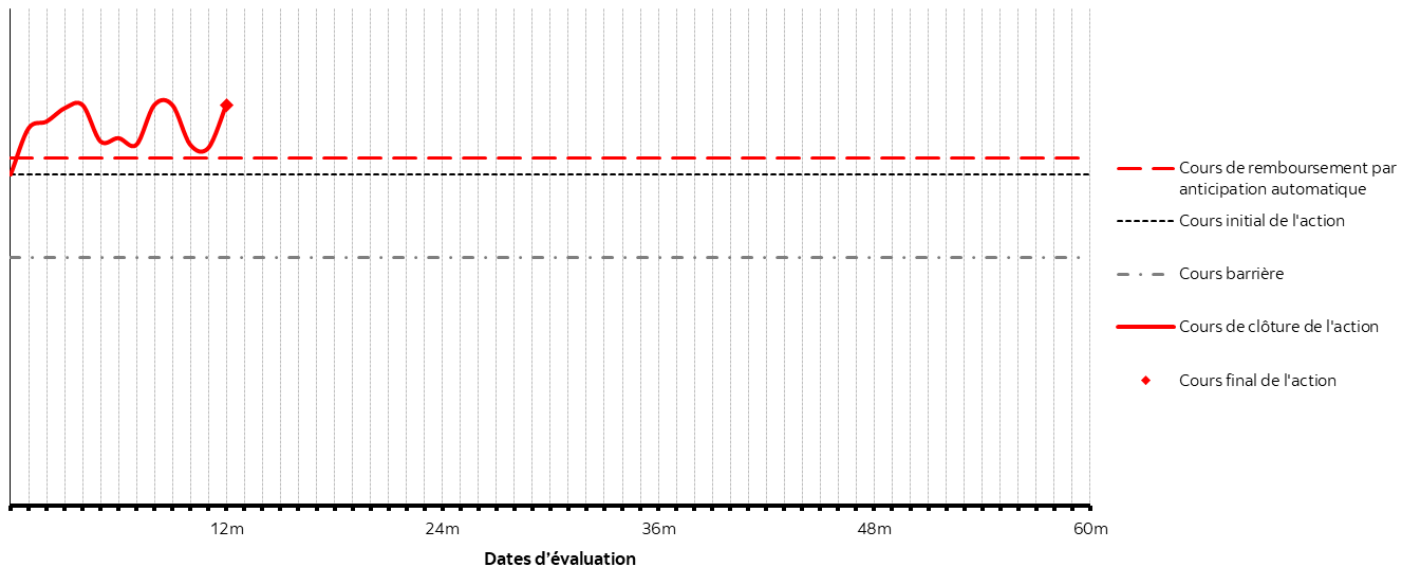
**capital**

100,00 \$ par billet

Dans cet exemple, l'investisseur reçoit un coupon pour chacune des première à troisième et des douzième à soixantième dates d'évaluation du coupon, mais ne reçoit aucun coupon pour les quatrième à onzième dates d'évaluation du coupon puisque le cours de clôture des actions à chacune de ces dates d'évaluation du coupon est inférieur au cours barrière.

L'investisseur reçoit des coupons totalisant 41,08 \$ par billet et un remboursement à l'échéance de 100,00 \$ par billet, à la date d'échéance, soit l'équivalent d'un rendement annuel composé d'environ 7,13 % par billet.

**Exemple n° 3 – Les billets sont automatiquement appelés au remboursement par anticipation à la première date de constatation puisque le cours de clôture de l'action à cette date est supérieur ou égal au cours de remboursement par anticipation automatique.**



Comme le cours de clôture de l'action (121,00 \$) à la première date de constatation est supérieur au cours de remboursement par anticipation automatique, le remboursement à l'échéance est calculé comme suit :

**capital**

100,00 \$ par billet

Dans cet exemple, puisque le cours de clôture de l'action est supérieur au cours barrière à chaque date d'évaluation du coupon applicable, l'investisseur reçoit un coupon à chacune des douze premières dates de paiement.

L'investisseur reçoit des coupons totalisant 9,48 \$ par billet et un remboursement à l'échéance de 100,00 \$ par billet, soit l'équivalent d'un rendement annuel composé de 9,48 % par billet.

---

## RENDEMENT HISTORIQUE

**Le cours de l'action de référence peut être volatil, ce qui signifie qu'il peut fluctuer et évoluer considérablement sur d'assez courtes périodes, si bien que le rendement de ce cours ne peut être prédit et qu'un placement lié à ce cours peut également être volatil. De plus, la volatilité de l'action de référence peut être plus élevée que celle du marché boursier en général et d'autres placements liés au rendement d'un indice ou d'un panier de titres et d'émetteurs plus diversifié.** Les investisseurs éventuels sont priés de consulter les sources publiques au sujet des cours et des tendances de négociation de l'action de référence avant d'investir dans les billets. Voir « Facteurs de risque » dans le supplément de fixation du prix.

Au cours de la période allant du 27 février 2025 au 27 février 2026, inclusivement, le cours de clôture de l'action a atteint son point le plus bas, soit 144,70 \$ US, le 8 avril 2025 et son point le plus haut, soit 343,69 \$ US, le 2 février 2026. Le cours de clôture de l'action était de 311,76 \$ US le 27 février 2026. Le taux de rendement annuel des dividendes sur l'action de référence au 27 février 2026 était de 0,27 %, ce qui représente un taux de rendement total des dividendes, composé annuellement, d'environ 1,36 % sur la durée d'environ cinq ans des billets dans l'hypothèse où les dividendes versés sur l'action de référence demeurent constants. **Le rendement historique de la société de référence ou de l'action de référence n'est pas une indication des rendements futurs ni du rendement éventuel des billets.**

---

## MISE EN GARDE

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des titres visés aux présentes. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Le capital des billets n'est pas protégé (sous réserve d'un remboursement de capital d'au moins 1,00 \$ par billet) et l'investisseur pourrait recevoir un montant considérablement inférieur au capital initial à l'échéance. Avant de décider d'investir dans les billets, il est nécessaire d'étudier attentivement, avec ses conseillers, notamment ses conseillers en placement ainsi que ses conseillers juridiques, comptables et fiscaux, la pertinence du placement en fonction de ses objectifs de placement et des renseignements présentés dans le prospectus. La Banque, l'agent des calculs, Scotia Capitaux Inc. et Marchés mondiaux CIBC inc. ne font aucune recommandation quant à la pertinence d'un placement dans les billets par une personne donnée. Les billets n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la *Securities Act of 1933* des États-Unis, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 »), ou d'une loi sur les valeurs mobilières d'un État et, sous réserve de certaines exceptions, ne peuvent être offerts, vendus ou livrés, directement ou non, aux États-Unis ou dans leurs territoires et leurs possessions, ni à des personnes des États-Unis (*U.S. person* au sens du *Regulation S* pris en application de la Loi de 1933), ou pour leur compte ou à leur profit. En outre, les billets ne peuvent pas être offerts ni vendus aux résidents d'un territoire ou pays européen. « Banque Scotia » et « Services bancaires et marchés mondiaux de la Banque Scotia » sont des marques déposées de La Banque de Nouvelle-Écosse. Scotia Capitaux Inc. est une filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse.

**Les sommes versées aux porteurs de billets dépendront du rendement des cours des éléments sous-jacents. À moins d'indication contraire dans le prospectus, la Banque ne garantit pas le remboursement du capital des billets ni ne garantit le versement d'un rendement sur les billets à l'échéance ou avant (dans chaque cas, sous réserve d'un remboursement de capital d'au moins 1,00 \$ par billet). Les acheteurs pourraient perdre la quasi-totalité de leur placement dans les billets. Un placement dans les billets ne convient pas aux personnes qui ne comprennent pas les risques inhérents aux produits structurés ou aux dérivés. L'acheteur de billets sera exposé aux fluctuations du cours de l'action de référence à laquelle les billets sont liés. Le cours de l'action de référence de la société de référence peut être volatil, de sorte qu'un placement y étant lié peut également être volatil. Les acheteurs doivent lire attentivement les « Facteurs de risque » figurant dans le prospectus.**

Les billets ne seront pas des dépôts assurés en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou d'un autre régime d'assurance-dépôts. Les billets n'ont pas été notés et ne seront pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par aucune autre entité, si bien que les paiements aux investisseurs dépendront de la santé financière et de la solvabilité de la Banque.

Scotia Capitaux Inc. est une filiale en propriété exclusive de la Banque. Par conséquent, la Banque est un émetteur relié et associé à Scotia Capitaux Inc. au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. Voir « Mode de placement » dans le prospectus.

Bien que les renseignements contenus aux présentes proviennent de sources jugées fiables, leur exactitude et leur exhaustivité ne sont pas garanties.

## LA SOCIÉTÉ DE RÉFÉRENCE ET L'ACTION DE RÉFÉRENCE

L'information sur l'action de référence et la société de référence donnée aux présentes est tirée de sources publiques et son exactitude ne peut être garantie. Les billets ne sont pas promus, endossés ou vendus par la société de référence.

Tous les renseignements figurant dans le supplément de fixation du prix au sujet de la société de référence, y compris au sujet de l'action de référence, proviennent de sources publiques et sont présentés sommairement dans le supplément de fixation du prix.

Le rendement des billets est lié au rendement du cours de l'action de référence de la société de référence. Par conséquent, certains facteurs de risque auxquels sont exposés les investisseurs qui investissent directement dans l'action de référence s'appliquent également à un placement dans les billets dans la mesure où ces facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur le rendement de l'action de référence. Les investisseurs éventuels sont priés de mener leur propre étude indépendante de la société de référence avant de prendre une décision de placement à l'égard des billets. La Banque n'est pas membre du groupe de la société de référence et n'a réalisé aucune enquête ni aucun contrôle diligent de celle-ci.

Un placement dans les billets ne représente pas un placement direct ou indirect dans l'action de référence ou la société de référence, et les investisseurs n'ont aucun droit de propriété ou autre droit dans celle-ci (notamment des droits de vote ou le droit de recevoir les dividendes, distributions ou autres sommes ou revenus cumulés ou versés sur l'action de référence). Le rendement historique de la société de référence ou de l'action de référence n'est pas une indication des rendements futurs.

## AVIS SUR LA MARQUE DE COMMERCE

<sup>MD</sup> Marque de commerce déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisée sous licence (s'il y a lieu). « Banque Scotia » est un nom commercial utilisé par les entreprises de services bancaires mondiaux aux grandes entreprises et banques d'investissement et marchés des capitaux de La Banque de Nouvelle-Écosse et de certaines de ses sociétés affiliées dans les pays où elles exercent leurs activités. Ces sociétés incluent Scotia Capitaux Inc. (membre du Fonds canadien de protection des épargnants et régie par l'Organisme canadien de réglementation des investissements). Des renseignements importants d'ordre juridique peuvent être consultés à l'adresse [www.gbm.scotiabank.com/fr/legal.html](http://www.gbm.scotiabank.com/fr/legal.html). Les produits et services décrits sont offerts par les entités agréées de la Banque Scotia seulement là où la loi le permet. Cette information ne s'adresse pas et n'est pas destinée non plus à quiconque réside ou est domicilié dans un pays où la diffusion de cette information est contraire aux lois. Tous les produits et services ne sont pas offerts dans tous les territoires.